

NOM DE LA OU DU SCÉNARISTE : \_\_\_\_\_

**Veillez remplir le tableau ci-dessous en listant : (pour le Requérant issu d'une Communauté reflétant la diversité, veuillez remplir le tableau sur la page 3)**

- \* Nouveau pour 2023-2024 : Pour les documentaires uniquement, les réalisatrices et réalisateurs seront considérés admissibles par le FMC dans le cadre du présent programme, à condition que (i) elles ou ils répondent aux exigences de la section 3.1 (ii) il n'y ait aucune ou aucun autre scénariste travaillant sur le projet déposé (iii) et que leur nom figure au générique du projet à titre de « réalisatrice ou réalisateur » ou « cinéaste » ou sous la mention « film de ».
- \* Au moins 10 heures de travaux écrits et diffusés du même genre que le projet qui fait l'objet de la demande de financement. Les projets de dramatiques et d'émissions pour enfants et jeunes peuvent être combinés pour atteindre le seuil minimal.
- \* Dans le cas des longs métrages documentaires, le seuil est de 6 heures de travaux écrits et diffusés.
- \* Toutes les heures exigées doivent avoir été diffusées ou mises à la disposition du public par un « Télédiffuseur canadien » (tel qu'énoncé dans la section 2.1.1 des principes directeurs du programme de soutien aux premières étapes de développement). Seules les plateformes numériques qui répondent à cette définition sont acceptées (NBC, YouTube, Netflix, Amazon, etc. ne sont pas admissibles).

Titre du projet	Épisode(s)	Télédiffuseur canadien	Genre	Mention au générique	Co-scénariste	Durée de diffusion (en min)	Année de diffusion
exemple : la vie est belle et fantastique, saison 1	ep. 1, 8 et 12	Groupe TVA	Série dramatique	Scénario et dialogues de Jean Pagé	Martin Copain	3 x 30 min	2020



